



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



Union Européenne



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

## Compte-rendu

# Comité de pilotage du PAPI de l'agglomération dacquoise

7 février 2024



**Participants :**

CASTEL Philippe	CA du Grand Dax
MICHEL Véronique	CA du Grand Dax
CAPDEVIELLE Angélique	CC du Pays Tarusate
FROMENT Antoine	CC Terres de Chalosse
LAFARGUE Denis	Chambre d'agriculture des Landes
DELAVOIE Damien	CLE SAGE Adour aval
DEGOS Dominique	Conseil Départemental des Landes / Institution Adour
ALBIN Mathieu	Conseil Départemental des Landes
LACANAL Julie	DDTM des Landes
LARRAZET Aurélie	DDTM des Landes
CAPDEVIELLE Etienne	Institution Adour
VOISIN Anouck	Institution Adour
MARTIN Pascal	Mairie Audon
POUSSARD Jean-Pierre	Mairie Bégaar
LASSALLE Pascal	Mairie Candresse
LAFONT Gilles	Mairie Mées
DENIS Philippe	Mairie Onard
DARBAYAN Jean-Marie	Mairie Pontonx-l'Adour
UROLATEGUI Dominique	Mairie Pontonx-sur-l'Adour
DARRIGADE Hervé	Mairie Rivière-Saas-et-Gourby
GUILLEMANE Rémi	Mairie Saint-Jean-de-Lier
HUMEAU André	Mairie Saint-Paul-lès-Dax
GODOT Alain	Mairie Saint-Paul-lès-Dax
GUGLIELMI Robert	Mairie de Saubusse
BROQUERES Jean-François	Mairie de Tartas
HONTANS Pascal	Mairie de Vicq-d'Auribat
DUCOS Christian	SAM / CLE SAGE Adour amont
DUPUY Michaël	SAM
CASENAVE Olivier	SBVL
LAFITTE Patxiku	SMBAM
BEGUE Philippe	SDIS 40
LOUSTAU Olivier	SDIS 40

**Objet de la réunion :**

Le but de la réunion est de faire le bilan sur les actions menées durant l'année 2023 et de discuter des perspectives pour l'année 2024.

**Présentation du diaporama :**

**Le diaporama présenté est annexé au compte-rendu.**

L'Institution Adour rappelle les modifications opérées dans le cadre de la révision à mi-parcours du PAPI :

- Augmentation de budgets pour certaines actions et notamment pour les travaux du système d'endiguement dacquois,



- Ajouts de deux actions : la première pour l'étude d'un scénario supplémentaire sur l'ouvrage de protection Maisonnave-RD10, la seconde sur la réalisation des travaux prescrits dans les diagnostics de vulnérabilité,
- Prolongation des délais du PAPI pour 3 ans supplémentaires pour permettre à la CAGD d'étaler les dépenses liées à la hausse du prix des travaux, et de continuer l'animation et la sensibilisation du public.

Ces modifications ont été validées par l'instance de labellisation en juin 2023, après analyse du dossier préparé par l'Institution Adour

L'Institution Adour dresse également un rapide bilan des 3 premières années du PAPI en termes d'actions engagées (10 terminées ou sur le point de l'être, 10 en cours et 10 restants à engager), et de budget (un peu plus de 4 millions engagés sur les 11,5 millions prévus initialement).

L'Institution Adour présente ensuite le bilan de chaque action menée en 2023 et les perspectives sur 2024.

#### **Actions de communication :**

- Démarrée en fin 2022, la création du site internet dédié au risque inondation s'est terminée en 2023. L'objectif étant de rassembler les différentes informations liées au risque sur le territoire du PAPI, l'animatrice a ensuite alimenté la plateforme avec différentes informations sur l'ensemble des communes. Le lien du site va être envoyé à l'ensemble des communes afin qu'elles puissent émettre leur avis et proposer des ajouts ou modifications sur le territoire qui les concerne. Une fois le contenu validé par tous, les différents acteurs du PAPI seront mobilisés afin de diffuser l'existence du site internet auprès de la population.
- 16 repères de crues ont été fabriqués en 2023 dans le cadre d'un marché de conception de mobilier sur le risque inondation. La pose avait été prévue en suivant, mais le seul candidat s'est finalement désisté au moment de la signature. Un autre prestataire a été trouvé et pourra intervenir d'ici le printemps 2024.
- Dans le même marché que précédemment cité, 14 panneaux informatifs sur le risque inondation ont été fabriqués en 2023 et sont actuellement stockés dans les locaux de l'Institution Adour en attendant la pose d'ici le printemps 2024.
- Des interventions auprès de 6 classes de 5èmes sur les collèges Albret de Dax et Jean Moulin de Saint-Paul-lès-Dax se sont déroulées au mois d'avril 2023 afin de sensibiliser les élèves à l'inondabilité du territoire. Une sortie avec une classe s'en est suivie qui a permis de leur faire visiter le système d'endiguement dacquois ainsi que la barthe de Saubagnac. Les interventions seront reconduites auprès de 8 classes des deux collèges pour 2024. Les réflexions sont également amorcées quant à l'adaptation de ces actions de sensibilisation scolaire pour un public plus jeunes (écoles primaires).
- Deux ateliers de la simulation « Cit'in Crise » ont été organisés en décembre 2023. Cet outil, conçu par l'école des Mines de Saint-Etienne, est un jeu de rôle pédagogique permettant de vivre une situation de gestion de crise. Ces sessions ont été testées avec des élus et techniciens, qui ont pu interpréter des rôles différents de leur fonction réelle. Les retours ont été très positifs et la question se pose maintenant de la suite à donner à l'expérience (appel au prestataire pour des sessions auprès d'autres élus/techniciens ou auprès du grand public, adaptation de l'outil au territoire, création d'un outil similaire...).



### Amélioration de la connaissance :

- Une étude historique permettant de retracer l'évolution du rapport de l'homme à l'Adour, sur la partie amont du territoire, a été lancée en 2022 et s'est terminée en 2023. La partie aval fera l'objet de la même étude en 2024 afin de couvrir la globalité du périmètre du PAPI. La vulgarisation de ces études pour le grand public sera dans un premier temps réalisée en régie, ou fera l'objet d'une prestation en cas de besoin.
- Une mise à jour du modèle hydraulique du PAPI a été commandée au bureau d'étude Artelia en décembre 2023. Il s'agit d'étendre le périmètre du modèle afin qu'il intègre les communes de Tartas et Audon qui ont été ajoutées au PAPI en 2022, et ainsi disposer des cartographies des différentes modélisations sur ces secteurs.
- Une journée de formation à la récolte de données de crues a été organisée avec le service de prévision des crues en juin 2023. La partie théorique du matin a permis aux participants (communes, EPCI-FP, syndicats de rivière, DDTM...) de se familiariser avec les méthodes de relevés de laisses de crues. Une pré-identification de sites de relevés sur l'ensemble du territoire a été réalisée par l'animatrice du PAPI à la suite de cette formation, et devra être validée ou modifiée avec les prochaines crues. Des kits de collecteurs comprenant le matériel de base nécessaire aux relevés vont également être achetés dans les semaines à venir, les derniers devis étant attendus prochainement, et fournis aux acteurs participants à la démarche.
- Ajoutée lors de la révision du PAPI, l'étude d'un scénario supplémentaire sur la digue Maisonnave-RD10 faisait suite à une première étude et devait permettre d'analyser les travaux pour classer l'ouvrage en prenant en compte les moyens financiers du gémapien. Aucun bureau d'étude n'a répondu à la consultation réalisée en octobre et novembre 2023. Artelia (ayant menée l'étude précédente) juge impossible de répondre réglementairement avec ce budget. Les autres bureaux d'études ne souhaitent pas engager leur responsabilité dans la poursuite d'une étude dont ils ne sont pas à l'origine et pensent également que le budget dédié aux travaux est trop limité. Face à ce constat, des financements supplémentaires au fonds Barnier vont être recherchés afin de réaliser le confortement de la digue pour une période de retour biennale évalué à environ dix millions d'euros (HT) lors de l'étude initiale.

### Surveillance et alerte des crues :

- 5 échelles de crues ont été fabriquées en 2023 dans le cadre du marché de fourniture de mobilier sur le risque inondation. De même que pour les repères et les panneaux, le matériel est stocké dans les locaux de l'Institution Adour et sera posé d'ici la fin du printemps 2024.

### Urbanisme et aménagement du territoire :

- Pour faire suite au concours d'idées du CEREMA pour la réhabilitation du quartier du Sablar à Dax, une étude de faisabilité plus poussée a été lancée par la CAGD. Couplant aspect hydraulique et aménagement du territoire, son objectif est de proposer des éléments concrets et réalistes à mettre en place sur ce secteur. Cette étude devrait normalement se terminer en décembre 2024.



### Réduction de la vulnérabilité du bâti :

- Lancée en 2022, la campagne de diagnostics de vulnérabilité s'est poursuivie en 2023 avec quelques nouvelles inscriptions. Pour rappel, il était initialement prévu environ 80 diagnostics pour les habitations dans le cadre du PAPI, cependant le dispositif MIRAPI ayant émergé dans un même temps, il a été décidé d'ouvrir les diagnostics PAPI aux bâtiments publics et aux entreprises de moins de 20 salariés. Avec les deux démarches, c'est un total de 80 diagnostics qui ont été réalisés sur les communes de la CAGD et de la CCPT (15 pour le PAPI et 65 pour MIRAPI). Il reste cependant des fonds pour continuer l'action cette année, sachant que le marché avec le prestataire se termine au 31 décembre 2024. Une relance de la communication auprès de la population est prévue prochainement. (Note post-réunion : sur les communes de la CCTC et de MACS comprises dans le périmètre du PAPI, qui n'ont pas inscrit de budget dans le cadre du PAPI mais ont bénéficié de MIRAPI, 18 diagnostics ont également été réalisés).
- Ajoutée dans le cadre de la révision du PAPI, l'action de réalisation des travaux préconisés dans les diagnostics a été mise en œuvre à partir d'octobre 2023. Une seule demande a été formulée à ce jour, mais ce sont 21 demandes qui ont été déposées avec la démarche MIRAPI. Une relance auprès des propriétaires ayant bénéficié d'un diagnostic par le PAPI va être effectuée. (Note post-réunion : sur les 18 diagnostics sur la CCTC et MACS, 7 ont permis aux propriétaires de faire une demande de subvention pour les travaux).

### Gestion des ouvrages de protection :

- Seuls des travaux d'urgence au quartier de l'Estey ont été réalisés en 2023 (mise en place de palplanches). Il n'a pas été possible de démarrer les travaux fléchés dans le cadre du PAPI sans avoir au préalable eu l'arrêté préfectoral de reconnaissance en système d'endiguement, qui a été signé en décembre 2023. Les travaux pourront ainsi commencer en 2024, une fois la dérogation environnementale concernant la destruction d'espèces protégées reçue. Il s'agira dans un premier temps de créer un poste de relevage derrière l'hôpital, de conforter les berges en rive droite et de reprendre la digue de Boulogne.

Au-delà des actions déjà en cours, certaines des actions qui n'ont pas été démarrées pourront être engagés. C'est notamment le cas pour les mesures prévues dans l'axe 3 (gestion de crise) ou de certaines études restantes (dimensionnement de l'ouvrage de régulation du lac de Christus à Saint-Paul-lès-Dax, ou encore l'étude de méthodes douces pour lutter contre le ruissellement).

### Questions et remarques :

*Michaël Dupuy (SAM) demande si certaines actions du syndicat peuvent apparaître sur la plateforme dédiée au risque inondation, et Hervé Darrigade (Rivière-Saas-et-Gourby) demande si on peut faire figurer les cales à bateau sur la carte dynamique. Anouck Voisin (IA) répond qu'elle a la main sur le site internet, et que chaque structure peut effectivement proposer des éléments qui seront ou non validés après discussion et selon leur pertinence.*

*Dominique Degos (CD40/IA) insiste sur l'importance de la diffusion du site internet auprès de la population et même auprès des élus, qui peuvent y apprendre des choses.*

*Véronique Michel (CAGD) précise qu'au-delà de l'attente de l'arrêté préfectoral de reconnaissance du système d'endiguement, il est également nécessaire d'attendre la dérogation environnementale afin de commencer les travaux importants.*



*Hervé Darrigade, évoque les bons retours des ateliers Cit'in Crise, souligne l'importance de ce genre d'actions et demande combien de communes y ont participé. Anouck Voisin, répond qu'elle n'a pas toutes les communes en tête et fournira la liste complète lors du compte-rendu (Note post-réunion : il s'agit des communes de Candresse, Dax, Gousse, Onard, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Jean-de-Lier, Saubusse, Vicq-d'Auribat et Yzosse).*

*Philippe Castel (CAGD) demande si une prolongation du PAPI au-delà de 2029 est envisageable. Anouck Voisin répond qu'on ne pourra pas obtenir une seconde prolongation des délais du programme actuel, mais qu'il sera en revanche possible d'élaborer un second PAPI.*

